

	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la Polyvalente Le Carrefour</p>																		
N° de la résolution ou annotation	<p>Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenu le 14 décembre 2022 au CA-O.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p>DIRECTION</p> <p>Théberge, Marie-Ève (directrice)</p> <p>MEMBRES PARENTS</p> <table> <tr> <td>Gauthier, Marie-Michelle</td> <td>Robichaud, Simon</td> </tr> <tr> <td>Djani, Kossi</td> <td>Velho, John</td> </tr> <tr> <td>Lachance, Myriam</td> <td>Villeneuve, René</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lipovan, Serghei</td> </tr> </table> <p>MEMBRES DU PERSONNEL</p> <table> <tr> <td>Breton, Erik</td> <td>Lair, Christine</td> </tr> <tr> <td>Brousseau, Camille</td> <td>Paquette, Patricia</td> </tr> <tr> <td>Desjardins, Réjean</td> <td>Thibault, Johanne</td> </tr> </table> <p>MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ</p> <p>Perreault, Danielle</p> <p>MEMBRES ÉLÈVES</p> <p>Audrey Béland Vincent Pérusse</p> <p>ÉTAIT ABSENT</p> <table> <tr> <td>Dufour, Robin</td> <td>Martel, Catherine</td> </tr> <tr> <td>Lozier, Martine</td> <td></td> </tr> </table> <p>1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE L.I.P. ART. 61</p> <p>La réunion débute à 19 h 02.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Le point 8 sera devancé suivant la parole au public. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Robichaud et appuyée par M. Desjardins.</p>	Gauthier, Marie-Michelle	Robichaud, Simon	Djani, Kossi	Velho, John	Lachance, Myriam	Villeneuve, René		Lipovan, Serghei	Breton, Erik	Lair, Christine	Brousseau, Camille	Paquette, Patricia	Desjardins, Réjean	Thibault, Johanne	Dufour, Robin	Martel, Catherine	Lozier, Martine	
Gauthier, Marie-Michelle	Robichaud, Simon																		
Djani, Kossi	Velho, John																		
Lachance, Myriam	Villeneuve, René																		
	Lipovan, Serghei																		
Breton, Erik	Lair, Christine																		
Brousseau, Camille	Paquette, Patricia																		
Desjardins, Réjean	Thibault, Johanne																		
Dufour, Robin	Martel, Catherine																		
Lozier, Martine																			
CÉ # 22-23-022																			

CÉ # 22-23-023	<p>3. ASSERMENTATION DU PARLEMENT ÉTUDIANT</p> <p>Mme Anne Ménard nous explique le rôle du Parlement étudiant. L'assermentation officielle des députés se fait devant les membres du Conseil d'établissement.</p> <p>Sokkheng Ngorn, classe d'accueil Liana Kachouh, secondaire 1 régulier Adisa Hasanbegovic, secondaire 1 inter. Zachary Lachance, secondaire 2 régulier Ulysse Kulimushi, secondaire 2 inter. Alexandro Rego, secondaire 3 régulier Gani Gaddiel Gahama, secondaire 3 inter. Audrey Béland, secondaire 4 inter. Ketsia Ntumba Mbenga, secondaire 4 régulier Laurent Pérusse, secondaire 5 inter. Monica Rego , secondaire 5 régulier Ludovik Lemieux et Sarah-Jeanne Fortier , unité 6</p> <p>Voici les 12 élèves membres du Parlement étudiant 2022-2023 :</p> <p>Deux de ces élèves siègeront au Conseil d'établissement, Audrey Béland comme première ministre et Laurent Pérusse comme vice-premier ministre et Monica Rego pour membre substitut.</p> <p>4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2022</p> <p>L'adoption du procès-verbal du 2 novembre est proposée par M. Robichaud et appuyée par Mme Gauthier.</p> <p>5. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Des parents sont venus discuter de l'avenir des 3^e année au Programme primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Richard Bouchard souligne le besoin criant dans le CSSDD d'avoir accès à un programme avancé au primaire et la nécessité de conserver les 3 classes de 3^e année. ○ Mme Carmen Chase souligne qu'il est dommage de ne pas permettre aux futurs élèves de 3^e de pouvoir accéder au PEI. Il est positif de redistribuer les élèves dans leur école de quartier, mais cela entraînera des changements à une époque de grands bouleversements, ce qui pourrait angoisser les élèves. Il est dommage que 3 enseignantes perdent leur place au sein du programme. ○ M Serghei Lipovan témoigne d'un cas personnel de grande réussite d'un élève de 3^e année au PEI qui aime maintenant l'école et qui s'intègre facilement depuis qu'il est au PEI. ○ L'ensemble des membres du public précise qu'ils ne comprennent pas le contexte dans lequel on décide de couper 3 groupes et ils questionnent s'il est possible de lancer l'invitation aux parents des futurs enfants qui pourraient se trouver au PEI l'an prochain, en 3^e. ○ La direction invite les parents à se présenter à la rencontre auquel la direction du CSSDD assistera mardi prochain, à 19h00, afin de poser toutes leurs questions. Un membre des parents du CÉ mentionne qu'il pourrait être important d'inviter d'autres parents qui se sentent concernés par la situation. <p>6. APPROBATION DES ACTIVITÉS (ANNEXE 1)</p> <p>L'approbation des activités est proposée par Mme Brousseau et appuyée par Mme. Lair.</p> <p>7. MENU CAFÉTERIA (ANNEXE 2)</p> <p>Mme Théberge présente le nouveau menu qui sera en vigueur au début janvier 2023. Il y a une hausse de certains prix. L'annonce sera faite aux étudiants au mois de janvier 2023. La priorité est d'offrir une assiette équilibrée, composée de protéines et à prix accessible pour tous. Également, il est important d'éviter le gaspillage de nourriture c'est pourquoi des éléments seront retirés des assiettes comme par exemple, un petit pain et un jus. Mme Lair</p>
----------------	--

précise qu'il serait important de maintenir les prix comme auparavant afin de continuer à nourrir les élèves qui mangent peu. M Breton précise que des efforts sont fournis afin de faire la promotion de l'importance de boire de l'eau. M. Robichaud aimerait que la cafétéria s'occupe aussi du primaire. Il précise que des repas de traiteur ne semblent pas arriver à temps et ne sont pas chauds. Mme Théberge reçoit l'information. Elle effectuera le suivi avec le service de traiteurs.

8. PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 (ANEXE 3)

- Mme Théberge présente le document pour consultation. Elle attire l'attention aux pages 26, 27 et 28. La direction explique la démarche : le rôle du CÉ est de se positionner afin d'émettre des recommandations au CSSD. Le Comité de parents est une tribune pour l'ensemble des parents. Les écoles secondaires sont à capacité maximale, la répartition de la clientèle doit donc être revue.
- Un enseignant représentant du primaire s'exprime afin de partager la position des membres de l'équipe-école du PEI primaire. La lecture d'une lettre est faite par M Desjardins. Lettre remise à la présidente.
- M. Robichaud exprime qu'il est anti-pédagogique de séparer un cycle de 2 ans. Il rappelle à quel point le CSSD est fier du programme PEI primaire. Il déplore qu'ait été reçue l'information de la répartition par un autre comité de parents et qu'il ne l'ait pas reçu de son propre comité de parents.
- M. Villeneuve précise que le CSSD avait avisé qu'il y aurait une consultation prévue pour notre école. Il ajoute qu'un comité fait de fortes pressions pour une école alternative depuis 7 ans environ et que la décision avait été que l'ouverture serait faite « dès que possible ». Il a été pensé de couper 1 groupe de chaque année du primaire, mais que cela ne serait pas une bonne idée. Il a été mentionné que les 3 groupes du PEI primaire seraient retirés à cause des 4 groupes supplémentaires qui arriveraient de l'Érablière (ce qui a été dit en comité). L'école Brébeuf serait 100% alternative primaire.
- Il est mentionné que le CA et le comité de parents se prononceraient contre la proposition.
- Mme Gauthier questionne à savoir si c'est connu déjà ce qui arrivera dans les prochaines années alors que la clientèle augmente.
- M. Kossi souligne que la consultation est faite actuellement sans option et sans comprendre les répercussions pédagogiques. On déplore la façon de faire et les principes qui sont incompris. M. Kossi demande aussi qu'elle ait la faisabilité de propositions faites par les enseignants du primaire.
- M. Velho souligne la difficulté d'adhérer à une proposition lorsqu'on ne la connaît pas.
- Mme Lachance souligne l'importance d'agir et réitère l'importante de bien comprendre les enjeux avant de se prononcer.
- La suggestion est faite d'écrire une lettre de la part du CÉ. (Mme Lachance).
- Un parent questionne la position de Mme Théberge. Elle répond aucune option ne lui plaît. Mme Théberge est la directrice de tout le monde et tout le monde est important. Elle est fière de voir les élèves évoluer jusqu'en secondaire 1. Mme Théberge a fait devancer la consultation du CSSD avec les parents à la semaine prochaine. Mme Théberge veut protéger les petits et grands. Travailler avec tout son cœur pour mettre ce qu'il faut et que ça se fait le mieux possible.
- Mme Lair précise que la réalité des groupes plus petits pour les groupes au régulier. Effectif réduit, car à plus de 50% en plans d'intervention, clientèle en difficulté d'apprentissage. Plus on va chercher des groupes remplis dans les classes régulières en besoin de services, plus le tout va devenir complexe. Situation difficile au secondaire aussi. Peu importe ce qui arrive, on va avoir des problèmes au secondaire. Compliqué cette année et pire l'an prochain.
- Mme Théberge dit que 1er avril on reçoit tableau de clientèle. Difficile de savoir ce qui va arriver avec les locaux l'an prochain. On se fait des maquettes, mais on ne peut pas faire les plans avant le 1er avril. Si on fait des scénarios, ce sont des hypothèses. Ne pas savoir non plus qui va doubler, qui va arriver d'autres écoles.
- M. Breton pourquoi ne pas penser à faire un agrandissement ? Tant qu'il y a des locaux, pas d'agrandissement. Le CSSDD doit maximiser le nombre de locaux. On ne peut pas utiliser les locaux des archives, malheureusement, cela a déjà été essayé.

Proposition : Il est proposé que pour l'année scolaire 2023-2024 de procéder au maintien des inscriptions des groupes 3e année primaire internationale Carrefour en maintenant les

CÉ # 22-23-025	<p>groupes de 4-5-6 pour un total de 12 groupes. Proposée par M. Desjardins et appuyée par M. Villeneuve. M. Robichaud propose d'avoir deux lettres pour avoir deux paroles. Lettre de M. Desjardins + lettre du CÉ.</p> <p>9. INFORMATIONS</p> <p>8.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE</p> <p>Aucun</p> <p>8.2 MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DES PARENTS</p> <p>Suivi au sujet du comité du transport. Négociations en cours. Changement pour économiser des coûts : les élèves marcheurs seront identifiés selon une distance de 2.5 km de l'école (auparavant 2.0 km de l'école)., ce qui affectera environ 250 élèves. Le budget du transport est présentement déficitaire de 1,2 million.</p> <p>8.3 MOT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ</p> <p>Aucun</p> <p>8.4 MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES</p> <p>Aucun</p> <p>8.5 MOT DES ENSEIGNANTS</p> <p>Aucun</p> <p>8.6 MOT DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL</p> <p>Aucun</p> <p>8.7 MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE</p> <p>Aucun</p> <p>8.8 MOT DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN</p> <p>Aucun</p> <p>8.9 MOT DE LA DIRECTION</p> <p>Aucun</p> <p>10. QUESTIONS DIVERSES</p> <p>Aucun</p> <p>11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Levée de l'assemblée à 21 h 00.</p> <p>L'approbation est proposée par Mme Lair et appuyée par M. Velho.</p> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Marie-Ève Théberge Directrice</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Myriam Lachance Présidente</p> </div> </div>
----------------	--